

Bordereau attestant l'exactitude des informations - STRASBOURG - 6752 - Actes des sociétés (A)
- Dépôt le 10/01/2025 - 289 - 2016 D 00136 - 818 308 520 - 4XC

DECISION COLLECTIVE - MANDAT

Le onze octobre deux mille ~~quatorze~~ **vingt-quatre**

A STRASBOURG (67100) 42 route de l'Hôpital, concernant la société civile immobilière dénommée « **4XC** », identifiée sous le numéro SIREN 818 308 520 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de STRASBOURG avec siège à STRASBOURG (67100) 42 route de l'Hôpital.

Après avoir renoncé à toute convocation et tout délai de convocation, les associés ci-après nommés se sont réunis aux fins de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

Modification des statuts de la société suite à la donation reçue par Me Etienne SCHALLER le 11 novembre 2023.

Est présent :

Monsieur Thierry CARBIENER titulaire de 999 droits de vote sur 1.000

Est absent :

Monsieur Julien CARBIENER titulaire d'1 droit de vote sur 1.000

L'assemblée peut donc valablement délibérer pour l'approbation de la modification des statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry CARBIENER.

RESOLUTION UNIQUE

L'associé décide de modifier les statuts, comme conséquence à la donation du 11/11/2023, savoir le paragraphe « CAPITAL SOCIAL » sera modifié comme suit :

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Par suite d'une donation reçue par Maître Etienne SCHALLER, notaire à STRASBOURG le 11/11/2023, le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1.000,00 €) et est divisé en 1.000 parts sociales de 1,00 € chacune et numérotées de 1 à 1.000, réparties entre les membres de la société, savoir :

- Monsieur Thierry CARBIENER :
 - **3 parts en pleine propriété numérotées de 1 à 3**
 - **996 parts en usufruit numérotées de 4 à 999**
- Madame Mylène PILLET-CARBIENER :
 - **332 parts en nue-propriété numérotées de 336 à 667**
- Monsieur Hugo CARBIENER :
 - **332 parts en nue-propriété numérotées de 4 à 335**
- Monsieur Julien CARBIENER :
 - **332 parts en nue-propriété numérotées de 668 à 999**
 - **1 part en pleine propriété numérotée 1.000**

Total égal au nombre de parts sociales, soit 1.000 parts. »

Résolution adoptée à la totalité des voix exprimées

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'un procès-verbal de cette décision afin de mettre à jour les statuts.

Puis, plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Thierry CARBIENER

